

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2017

Administration générale

1. **La séance a été ouverte à 21 h en présence d'un citoyen.** Tous les membres du Conseil étaient présents et ont renoncé à leur avis de convocation.
2. Après avoir ajouté l'item 5.2 relatif à la *Politique familiale* (item 15 du présent résumé), **l'ordre du jour a été adopté** à l'unanimité.
3. **Le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018** a été adopté à l'unanimité.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'**adresser des félicitations à notre député Marc H. Plante pour sa nomination au poste d'adjoint du premier ministre pour les régions.**
5. Il a été résolu à l'unanimité de **confirmer la tenue du Brunch du Citoyen** le 3 décembre prochain et de fixer le prix des billets à 5 \$.
6. Le maire a informé l'assistance que :
 - La municipalité a reçu **un avis de son assureur** l'informant que la réclamation de M. Gilles Armstrong, pour un incident survenu sur un chemin municipal le 22 septembre et ayant occasionné des dommages à son véhicule, n'engageait pas la responsabilité de la municipalité.
 - Le Conseil fera **l'étude du budget 2018** en comité privé le 18 novembre et l'adoptera le 3 décembre au *Brunch du Citoyen*.

Sécurité publique

7. Aucun sujet à l'ordre du jour.

Transport

8. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à **réaliser un autre test de compaction du pavage réalisé en 2017** aux fins de valider la conformité des travaux.
9. Il a été résolu à l'unanimité de **ne pas intervenir sur le chemin de la Belle-Montagne tant qu'un accord écrit n'interviendra pas avec les propriétaires du Camping Belle-Montagne**, concernant un ponceau qui suscite encore des discussions.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le service des travaux publics à nettoyer les fossés du rang Saint-Charles**, des travaux de l'ordre de 4000 \$.
11. Il a été résolu à l'unanimité de **reconnaître le chemin des Dupuis comme chemin privé de notre municipalité, d'émettre des numéros civiques** aux propriétaires du secteur qui en font la demande et d'**accorder un droit de passage aux propriétaires des Boisés d'Amélie sur le chemin des Pionniers** selon les termes et dispositions convenues entre les parties le 5 octobre dernier. Les demandeurs souhaitent accéder à l'érablière appartenant au *Baluchon*, à proximité des étangs

aérés de la municipalité, pour y recueillir l'eau d'érable ensuite traitée à leurs installations du chemin des Allumettes. Notamment et entre autres, ce droit de passage est limité dans le temps, d'accès contrôlé par la municipalité, conditionnel au droit de passage accordé aux demandeurs par les propriétaires du chemin des Dupuis et assujetti à une taxe annuelle de 50 \$. Il fera l'objet d'un acte notarié à la charge des demandeurs.

Hygiène du milieu

12. Il a été résolu à l'unanimité de **remplacer un appareil de pompage *Dezurik* d'une de nos stations du réseau d'égout** au coût de 5 801,62 \$, toutes taxes incluses.
13. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter le devis d'appel d'offre pour la collecte des ordures et d'autoriser l'administration à demander des soumissions.**

Santé et bien-être des citoyens

14. Il a été résolu à l'unanimité d'**organiser une séance de consultation des citoyens concernant l'offre du Conseil de Fabrique de St-Paulin de céder ses bâtiments à la Municipalité.**
15. Dans le cadre de la *Politique familiale*, il a été résolu sur division (4 pour et 3 contre) de **mettre en place, le 1^{er} janvier 2018, un programme d'encouragement des jeunes familles à utiliser des couches lavables.**

Aménagement, urbanisme et zonage

16. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la démission de M. Pascal Bergeron du comité consultatif d'urbanisme et de lui adresser les remerciements du Conseil pour ses services bénévoles sur ce comité.**
17. Il a été résolu à l'unanimité de **nommer M. Martin Dupuis sur le comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de M. Pascal Bergeron et pour le reste de son mandat.**

Culture, loisirs et sports

18. Aucun sujet à l'ordre du jour.

Autres sujets

19. Aucune intervention n'a été faite à la période de parole au public.
20. Par vote unanime, à 21 h 10, **la séance a été levée.**